

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belgeTRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

27 MAI 2026

DIVISION MONS
GreffeN° d'entreprise : **0847 081 796**

Nom

(en entier) : **SANDERMANS LOGISTIC**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **Rue de Baudour 24- 7011 Ghlin****Objet de l'acte : Nomination-Renouvellement des administrateurs - PV DU 12/05/2026**

Le Président expose que la présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Prise d'acte du décès de Monsieur Isidore SANDERMANS Administrateur délégué de la société.
2. Nomination d'un nouvel administrateur.
3. Renouvellement des mandats des administrateurs

Le président expose que Monsieur Isidore SANDERMANS, administrateur délégué de la société, est décédé en date du 5 mai 2026. Le mandat d'administrateur prend fin de plein droit à la date du décès.

4. Résolutions

4.1. Première résolution :

L'assemblée générale prend acte du décès de Monsieur Isidore SANDERMANS, survenu le 5 mai 2026. L'assemblée constate en conséquence la cessation de son mandat d'administrateur à cette même date. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4.2. Deuxième résolution :

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateur Amaud BROWET, domicilié Avenue Baron d'Huart 136 à 1950 Kraainem.

Le mandat d'administrateur prend cours ce jour pour une période de 6 ans qui prendra donc fin après l'assemblée générale qui devra se prononcer sur les comptes annuels de l'exercice comptable 2031.

Son mandat ne sera pas rémunéré, sauf décision contraire de l'assemblée générale. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4.3. Troisième résolution :

Les administrateurs suivants ont été proposés à l'assemblée générale en vue d'une nomination ou du renouvellement de leur mandat :

- Madame Chantal SANDERMANS, domiciliée Av. Baron Albert D'Huart 190 à 1950 Kraainem,
- Madame Isabelle SANDERMANS, domiciliée Av. Baron Albert D'Huart 192 à 1950 Kraainem.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Le mandat des administrateurs sont exercés à titre gratuit sauf décision contraire de l'assemblée générale et prennent cours ce jour pour une période de 6 ans qui prendra donc fin après l'assemblée générale qui devra se prononcer sur les comptes annuels de l'exercice comptable 2031.
Les administrateurs nommés signeront le présent procès-verbal pour acceptation de leur mandat.

Ensuite de quoi, les administrateurs se réunissent en conseil et désignent Madame Chantal Sandermans, prénommée en qualité d'administrateur déléguée.
L'assemblée approuve cette résolution à l'unanimité.

Pouvoirs :

L'assemblée désigne ensuite la SRL V2AN, représentée par M. Cédric VAN HESE, avec faculté de substitution, afin de publier les décisions ci-dessus aux annexes du Moniteur belge, et de la Banque Carrefour des Entreprises.

CEDRIC VAN HESE
Mandataire